



Rapport annuel 2011

Points forts 2011

Publications

- ▶ TANGRAM no. 27 sur le thème «Le discours politique»
- ▶ TANGRAM no. 28 sur le thème «Ville – Campagne»
- ▶ Troisième rapport du réseau des centres de consultation pour les victimes du racisme: «Incidents racistes traités dans le cadre des consultations, janvier – décembre 2010»
- ▶ Prise de position de la CFR : « Interdire le foulard à l'école ? ou l'exemple d'un débat dirigé contre une minorité »
- ▶ Agenda politique

Web

- ▶ La CFR se trouve dans les 3 langues sur Facebook et Twitter depuis mars 2011
- ▶ Création d'un *subsiste* sur le Manifeste de la Suisse diverse : www.ekr.admin.ch/manifest

Sensibilisation

- ▶ Campagne en faveur du « Fair-play électoral »
- ▶ Consolidation du «réseau de centres de consultation pour les victimes de racisme». Nouveaux membres et élaboration d'un standard de qualité.

Activités nationales et internationales

- ▶ Rencontre annuelle avec les représentants cantonaux et les délégués à l'intégration communaux et cantonaux
- ▶ Contact et collaboration avec le nouveau Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH)
- ▶ Diverses collaborations avec des organes internationaux. Avec la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), avec l'*International Coordinating Committee (ICC)* de l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)
- ▶ Rencontre avec les trois représentants de l'OSCE pour la promotion de la tolérance et des représentants des communautés religieuses minoritaires, lors de leur visite officielle en Suisse

1 La situation politique en 2011

Pendant l'année électorale 2011, la CFR a focalisé son attention sur les élections parlementaires et les campagnes préalables des partis. Le débat sur l'afflux de travailleurs venus des pays de l'Union européenne et de l'AELE en a fait partie. Une des campagnes électorales s'est attaquée à « l'immigration massive », et visait directement l'immigration de ressortissants des pays de l'UE et de l'AELE. Cependant, les déclarations attisant l'hostilité à l'égard des ressortissants des pays européens voisins, qui sont protégés par les accords bilatéraux conclus par la Suisse avec l'Union européenne, trouvent un terrain beaucoup moins favorable que les attaques dirigées contre des ressortissants de pays non européens. Ainsi, la campagne de l'UDC «Contre l'immigration de masse » n'a pas reçu l'appui de l'économie. Durant cette année électorale, les autres partis se sont eux aussi abstenus de profiter de cette campagne pour attiser la discussion. La CFR a toutefois reçu plusieurs messages de personnes qui se sentaient discriminées par ces affiches et les annonces parues dans les journaux, notamment de migrantes et de migrants de nationalité allemande. Il est très réjouissant de constater le peu d'écho suscité par cette campagne haineuse. La distinction faite par la loi entre immigrants « bienvenus » (ressortissants de l'UE et de l'AELE) et « indésirables » (ressortissants de pays dits tiers) s'est également inscrite dans la perception publique. En 2003, la CFR avait déjà passé au crible les répercussions de ce système dual.

La campagne en faveur du « fairplay dans la campagne électorale » appelait à combattre le racisme et la discrimination pendant les dernières élections. Une plateforme réunissant plus de 40 institutions, partis, organisations non gouvernementales et la CFR a pu rallier un grand nombre de parlementaires en poste et de candidats à cette cause. Quelque 5 000 personnes ont signé le plaidoyer en faveur d'une campagne loyale.

Au cours de l'année, le débat sur les demandeurs d'asile s'est aussi durci et a pris des accents racistes. L'opinion publique a suivi le « printemps arabe » avec beaucoup d'enthousiasme et loué le courage des manifestants, mais cette estime s'est transformée dès l'instant où un assez grand nombre de personnes originaires de ces pays ont cherché refuge en Suisse. La CFR n'entend pas minimiser le fait que l'immigration de ressortissants tunisiens est visiblement dictée par la recherche d'emploi. Mais les communes qui souhaitent accueillir les requérants d'asile « à la carte » et les villageois qui emploient depuis des mois toute leur énergie à empêcher la construction d'un centre de requérants d'asile suscitent quelque inquiétude.

Que dirait la Suisse si un pays déclarait ne pas vouloir de Suisses sur son territoire ? Les personnes cherchant protection et les réfugiés ne doivent pas devenir le jouet des défis auxquels un pays fédéraliste est confronté en matière de politique d'asile.

Même si l'approche méthodologique du MIPEX III (*Migrant Integration Policy Index*) peut être discutée, l'index actuel, publié au printemps 2011, montre que la Suisse a beaucoup de retard en matière de protection contre la discrimination. Les lacunes de la législation suisse dans ce domaine demeurent importantes. Reste à espérer que la nouvelle stratégie du Conseil fédéral visant à renforcer la promotion de l'intégration sans créer de bases légales spécifiques contre la discrimination ne restera pas lettre morte.

2 Affaires internes

2.1 Membres/Nominations

Les membres de la CFR sont :

Présidence :

- **Kreis Georg**, directeur de l'Institut européen de l'Université de Bâle

Vice-présidence :

- **Akkaya Gülcan**, directrice de projets et agrégée de cours à la HES de travail social de Lucerne
- **Simkhovitch-Dreyfus Sabine**, avocate, représentante de la Fédération suisse des communautés israélites FSCI

Expert(e)s et représentant(e)s d'organisations et d'associations

- **Achermann Alberto**, représentant de la Conférence des Evêques Suisses
- **Allewa Vania**, représentante de l'Union syndicale suisse (USS)
- **Baltensperger Bettina**, représentante de l'Union patronale suisse
- **Besson Samantha**, Professeur de droit international public et de droit européen à l'Université de Fribourg
- **Fröhlicher-Stines Carmel**, représentante du Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-noir (CRAN)
- **Huber Bruno**, représentant de la Communauté des gens du voyage
- **Joye Madeleine**, journaliste
- **Lenzin Rifa'at**, spécialiste de l'Islam
- **Mathwig Frank**, représentant de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS)
- **Mona Marco**, avocat spécialisé dans les questions des droits de l'homme
- **Wicht Bernard**, représentant de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

- Un siège est resté vacant depuis le 1^{er} décembre 2010 suite au départ de Hanspeter Gass, représentant de la Conférence des directrices et des directeurs des départements cantonaux de justice et police CCDJP

Le président de la CFR, Georg Kreis, ainsi que Samantha Besson, Carmel Fröhlicher-Stines, Vania Alleva, Alberto Achermann et Marco Mona ont pris congé de la CFR à la fin 2011.

2.2 Séances plénières

La commission s'est réunie à cinq reprises durant l'année 2011 :

- 24 janvier
- 24 mars
- 9 et 10 mai (retraite)
- 14 septembre
- 16 novembre

2.3 Séances de la présidence

La présidence de la commission fédérale contre le racisme s'est réunie à sept reprises en 2011 :

- 13 janvier
- 7 mars
- 14 avril
- 17 août
- 19 octobre
- 7 décembre
- 22 décembre

2.4 Secrétariat

Le secrétariat de la CFR dispose d'un taux d'occupation fixe global de 290% répartis comme suit :

Doris Angst, directrice (80%)

Kathrin Buchmann, juriste et directrice suppléante (80%)

Myriam Brühlhart-Khouadja, responsable communication (50%)

Joëlle Scacchi, rédactrice, collaboratrice scientifique (20%)

Eliane Baumann, secrétaire, collaboratrice spécialisée (60%)

Des stagiaires et des apprentis sont régulièrement intégrés au team.

2.5 Budget

Le budget annuel se monte à CHF 200'000.-

3 Travail thématique de la Commission

3.1 Travail relatif à la norme pénale

La norme pénale contre la discrimination raciale, l'article 261^{bis} du Code pénal, s'est révélée être un instrument efficace pour recenser les actes de discrimination commis publiquement pour des motifs racistes. Les décisions et jugements prononcés en vertu de cette disposition par les différentes instances judiciaires ont été réunis dans une banque de données qui présente un vaste aperçu des cas et permet au public intéressé de faire des recherches précises. Elle permet par ailleurs aux juristes la possibilité de voir où en est la pratique jurisprudentielle relative à l'article en question. Les arrêts sont répertoriés par année, par canton et par genre d'infraction.

En 2011, aucun jugement n'a pu être enregistré sur la banque de données pour des raisons d'ordre technique. Les décisions et jugements de 2010 ainsi que des jugements sélectionnés dans le cadre de tribunaux internationaux seront enregistrés en 2012 dans le recueil.

Recueil de jugements:

www.ekr.admin.ch/dienstleistungen/00169/index.html?lang=fr

3.2 Antisémitisme

La CFR considère l'observation de l'antisémitisme comme une mission permanente. Elle entretient à cette fin des contacts réguliers avec la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI), la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA), la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD) et la Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA). Dans son propre travail de consultation, la CFR a répertorié peu de cas d'antisémitisme en 2011. Ces derniers ont été en grande partie signalés à la CICAD ou au FSCI. Néanmoins, les membres de la CFR sont bien conscients que l'antisémitisme est un sujet récurrent.

3.3 Islamophobie

La CFR doit également s'occuper des tendances antimusulmanes de manière constante. L'inquiétude des musulmans suite à l'initiative contre les minarets persiste, mais est moins visible. Les médias ne se penchent quasiment que sur les manifestations que prévoit le Conseil central islamique suisse. A noter cependant que, dès que des demandes de construction pour des mosquées sont déposées, une résistance anti-islamique se forme rapidement. Cela a été le cas lors de la demande de construction d'une mosquée à Granges (SO), où des opposants ont déversé du sang et des cadavres de porc sur le terrain concerné. En revanche, durant l'année sous revue, la discussion sur le port du foulard s'est relativement calmée.

A l'issue de la conférence « Une organisation faîtière musulmane en Suisse » d'octobre 2010 qui avait comme objectif le renforcement des associations musulmanes au niveau politique, la CFR avait communiqué aux représentants présents que, sur leur demande, elle était prête à fournir un soutien pour organiser une deuxième rencontre afin de poursuivre les discussions. La CFR n'a pas été sollicitée.

3.4 Racisme anti-Noir

De par sa visibilité, la couleur de la peau soumet les personnes concernées à un racisme bien spécifique. Il se manifeste par des appellations non respectueuses, dans des caricatures, ou encore dans les représentations de certains livres d'école.

En 2011, des dénonciations relatives à des pratiques discriminatoires de la part d'autorités comme les écoles et plus particulièrement la police sont parvenues à la CFR. Comme l'a exposé la CFR dans ses recommandations aux autorités de sûreté, il est impératif d'annihiler le *racial profiling* encore utilisé par la police, qui pose la couleur de peau comme critère de soupçon. La médiatrice de la ville de Zurich, qui avait écrit un article à ce sujet dans le TANGRAM no. 26, a consacré dans son rapport annuel 2010 une attention particulière à ce sujet.

TANGRAM no. 26: <http://www.ekr.admin.ch/shop/00008/00075/index.html?lang=fr>

Rapport annuel 2010, médiation Zurich : http://www.stadt-zuerich.ch/content/dam/stzh/portal/Deutsch/Ombudsstelle/Publikationen%20und%20Broschuren/Omb_JB_2010.pdf

3.5 Gens du voyage

Les Yéniches/gens du voyage/ Roms/ Sintis/ suisses observent des variations en ce qui concerne la reconnaissance de leur communauté et les pratiques discriminatoires faites à leur rencontre. D'un côté, les Yéniches sont l'une des minorités culturelles nationales reconnues en Suisse et dépendent de la protection du Conseil de l'Europe et, d'un autre côté, ils se voient fortement désavantagés dans leur façon de vivre et par rapport à leurs besoins culturels.

Durant l'année sous revue, la CFR a eu différentes discussions avec l'association des gens du voyage et d'autres acteurs, non seulement sur le problème des aires de séjour, mais également sur la situation scolaire des enfants des gens du voyage. En avril 2011, la directrice de la CFR s'est investie dans la préparation et a pris part au congrès « 40 places de séjours et 80 places de transit pour les gens du voyage d'ici 2020 – revendications scandaleuses ou offre minimale à une minorité ? » qui a été proposé par la Fondation pour l'avenir des gens du voyage, avec le soutien du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), le service de lutte contre le racisme et le Conseil de l'Europe.

3.6 Sensibilisation des politiciennes et politiciens

En 2011, La CFR a approché les parlementaires au sujet des recommandations publiées en 2010 dans le cadre de son étude sur « Le droit contre la discrimination raciale ». Katharina Prelic-Huber, conseillère nationale, a soutenu les recommandations de la CFR en déposant l'initiative parlementaire 10.523 : « Pour une loi contre la discrimination raciale ».

Etude sur « Le droit contre la discrimination raciale »:

<http://www.ekr.admin.ch/shop/00007/00073/index.html?lang=fr>

Initiative 10.523 : Pour une loi contre la discrimination raciale

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20100523

4 Publications / Recherche / Site Internet

4.1 TANGRAM no. 27 «Le discours politique»

Dans la présente édition du bulletin TANGRAM, la CFR propose, en cette année d'élections, des pistes de réflexions sur la propagation de la discrimination raciale au travers de discours politiques.

Comme les résultats de recherches le démontrent, l'espace public est aujourd'hui utilisé de façon subtile par les sphères politiques désireuses d'instaurer et de maintenir une méfiance générale envers certaines minorités. Les résultats des différentes votations menées récemment, relatives au statut, aux droits et aux devoirs de l'étranger, ont prouvé l'influence que les mots et les images peuvent avoir sur le comportement citoyen. Ces rouages ont pour conséquence une inquiétante banalisation du racisme. Le pesée d'intérêts entre la liberté d'expression, la démocratie directe et les droits de l'homme est donc une nécessité.

Historiens, journalistes, scientifiques et autres professionnels soumettent dans ce numéro de TANGRAM leur analyse sur la corrélation entre moeurs socio-politiques et discrimination raciale.

TANGRAM no. 27: <http://www.ekr.admin.ch/shop/00008/00079/index.html?lang=fr>

4.2 TANGRAM no. 28 «Ville-Campagne»

L'analyse des votations de ces dernières années en matière de droit des étrangers et de politique migratoire tend à faire ressortir une différence dans les résultats des votes, selon les régions linguistiques certes, mais également entre les villes et les campagnes. Cette édition de TANGRAM s'interroge sur l'existence du fossé ville-campagne. S'agit-il d'un mythe ou d'une réalité ? Comment expliquer le clivage qui s'exprime par les urnes ?

La population citadine est multiculturelle et les individus qui la composent ont appris à vivre ensemble. Par contre, dans les régions rurales, les habitants côtoient moins d'étrangers et auraient tendance à préserver leur identité en s'appuyant sur des stéréotypes. Cependant, il est devenu difficile de poser des limites précises entre campagnes, villes, agglomérations et espaces périurbains. Outre ce flou territorial, les sphères sociale, économique, professionnelle et privée de chaque individu rendent les mécanismes de prise de décision lors de votations extrêmement complexes.

TANGRAM no. 28: <http://www.ekr.admin.ch/shop/00008/00082/index.html?lang=fr>

4.3 Etude sur les personnes hautement qualifiées issues de l'immigration

En automne 2011, la CFR, conjointement avec l'Institut de sociologie de l'Université de Bâle, a lancé une étude sur la situation sur le marché du travail des personnes hautement qualifiées issues de l'immigration – avec un accent particulier mis sur ceux provenant de pays non-européens. Les premiers résultats de cette étude montrent que les personnes d'origine étrangère et qui ont fait toutes leurs études en Suisse sont défavorisées sur le marché du travail, non seulement par rapport aux Suisses, mais aussi par rapport aux personnes étrangères hautement qualifiées ayant suivi leur formation à l'étranger et cherchant un emploi sur le territoire helvétique. L'étude sera publiée durant le premier semestre 2012.

4.4 Agenda politique

La prestation «L'agenda politique» réunit, sous une forme facilement accessible pour l'utilisateur, les interventions parlementaires traitant du racisme, de la xénophobie, des naturalisations et de l'intégration, et permet d'en avoir rapidement une vue d'ensemble. Cet agenda politique est actualisé après chaque session parlementaire.

Agenda politique: <http://www.ekr.admin.ch/dienstleistungen/00284/index.html?lang=fr>

5 Prises de position et procédures de consultation

- 5.1** Durant l'été 2010, la CFR a mené des débats internes qui ont abouti à la publication en juin 2011 d'une prise de position intitulée « Interdire le foulard à l'école? - ou l'exemple d'un débat dirigé contre une minorité », à laquelle les médias ont fait écho. Se fondant sur les droits de l'homme et la protection contre la discrimination, la CFR s'oppose à une telle interdiction en ce qui concerne les écolières. Par la suite, la directrice de la CFR a défendu cette position devant la commission fédérale pour les questions féminines (CFQF), qui s'est en effet positionnée clairement pour l'interdiction du port du foulard dans le cadre scolaire.

Prise de position « Interdire le foulard à l'école? - ou l'exemple d'un débat dirigé contre une minorité » :

<http://www.ekr.admin.ch/dokumentation/00143/index.html?lang=fr>

- 5.2** La CFR a participé à la consultation des offices pour le 3e rapport de la Suisse sur les conventions-cadres sur la protection des minorités nationales.

Rapport :

http://www.coe.int/t/dgh/monitoring/minorities/3_FCNMdocs/PDF_3rd_SR_Switzerland_fr.pdf

(mis en ligne le 26.01.2012)

- 5.3** La CFR a contribué à la consultation des offices sur le rapport national concernant la convention relative aux droits de l'enfant.

6 Relations publiques / Contacts

6.1 Communiqués de presse

Liste des communiqués de presse parus durant l'année sous revue:

05.04.2011 : Protection contre la discrimination, il faut que la Suisse agisse

20.06.2011 : Rapport 2010 sur les incidents racistes traités dans le cadre de consultations : recrudescence des cas de racisme anti-Noirs et antimusulmans

10.08.2011 : L'appel en faveur du « Fair-play dans la campagne électorale » donne un signal clair contre l'exclusion, la diffamation et le racisme

22.09.2011 : Dix ans de la Conférence mondiale contre le racisme : impulsions positives à l'ombre des attentats du 11 septembre

21.10.2011 : Discrimination des demandeurs d'asile

Communiqués de presse: <http://www.ekr.admin.ch/dokumentation/00144/index.html?lang=fr>

6.2 Manifeste de la Suisse diverse

Le but du « Manifeste de la Suisse diverse » est d'éveiller l'attention à la diversité et d'engager le plus grand nombre possible d'institutions, d'entreprises, d'administrations, d'écoles, d'associations, d'organisations, de partis et autres groupes à la favoriser. Les signataires s'engagent à mettre en œuvre des projets de leur choix dans deux domaines différents visant à promouvoir et à faire accepter la diversité. Les objectifs visés par ces projets doivent être réalistes, mesurables et réalisables dans les deux années à venir. Les projets des 26 participants ont pour la plupart aboutis. Un *subsite* a été créé afin d'avoir une vue d'ensemble de ces projets et de leur évolution.

En 2011, le service cantonal pour l'intégration et l'anti-discrimination ainsi que la chaîne Radio X de Bâle ont été approchés par la CFR afin de trouver des signataires supplémentaires pour le Manifeste de la Suisse diverse. Pour des raisons indépendantes de la CFR, le projet bâlois a dû être temporairement suspendu.

Subsite Manifeste de la Suisse diverse: <http://www.ekr.admin.ch/manifest/>

6.3 Campagne en faveur du « Fair-play électoral »

A l'occasion des élections, la CFR a participé avec diverses ONG à une plateforme www.fairplay-elections.ch pour y revendiquer un monde politique franc-jeu, sans discrimination ni racisme. Plus d'une quarantaine d'organisations civiles, religieuses et politiques ainsi que de nombreuses personnalités se sont retrouvées sur cette plateforme. Avec la campagne Internet « Fair-play électoral », elles ont encouragé la population à faire entendre sa voix pour combattre les discriminations et le racisme. Réunir autant d'organisations et de personnalités autour d'une cause constitue une belle réussite.

Le petit nombre de signatures récoltées s'est quant à lui avéré décevant. L'objectif de 50 000 signatures est en effet loin d'avoir été atteint : au cours des deux mois précédant les élections du 23 octobre, seules 5 000 personnes ont soutenu la campagne sur la Toile avec leur signature. Un résultat qui pourrait être attribué au manque de moyens à disposition pour financer des mesures publicitaires.

Il est donc d'autant plus réjouissant de constater que de nombreux politiques, qu'ils soient candidats ou déjà en exercice, ont soutenu l'objectif de la campagne, à savoir garantir des débats objectifs, même sur des thèmes controversés, et se positionner contre les discriminations et le racisme pendant la campagne.

6.4 Contacts

6.4.1 *Rencontre avec les représentants cantonaux et les délégués à l'intégration communaux et cantonaux*

Lors de la rencontre annuelle du 7 décembre 2011 avec les représentants cantonaux et les délégués à l'intégration communaux et cantonaux, la CFR a recommandé aux cantons de s'engager en faveur de la mise en place de centres de consultation indépendants et compétents pour les victimes de racisme, permettant ainsi de dénoncer plus facilement les cas de discrimination qui ont lieu au sein même des administrations cantonales.

Dans un deuxième volet, la directrice de la CFR, Doris Angst, ainsi que la cheffe du projet de réseau de centres de consultation, Laura Zingale (Humanrights.ch/MERS) ont présenté le réseau de centres de consultation (cf. point 7).

6.4.2 *Contacts au niveau international*

Conférence à Ankara

Du 5 au 7 janvier, la commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a organisé à Ankara un podium sur la sensibilisation contre le racisme et l'intolérance. La directrice de la CFR y a pris part en tant qu'experte. Cette conférence est une première du genre en Turquie, qui était alors présidente du Conseil de l'Europe .

Séminaire de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

Le séminaire de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) était consacré cette année à la « discrimination raciale dans l'emploi ». Les experts des diverses institutions nationales de lutte contre le racisme et la discrimination raciale se sont retrouvés les 26 et 27 mai à Strasbourg pour en débattre. Ils ont examiné les mesures juridiques et pratiques à prendre pour obliger les gouvernements et les employeurs à mettre en œuvre les normes correspondantes. Des exemples de bonnes pratiques venus de différents pays ont ensuite été présentés au sein des groupes de travail. Les participants ont reconnu qu'il y avait de nombreux défis à relever pour appliquer des sanctions efficaces, dissuasives et proportionnées lors de discriminations. La CFR constate une fois de plus que la Suisse a besoin d'une législation plus solide en matière de protection contre la discrimination.

Visite de représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (ODHIR) :

Du 7 au 9 novembre 2011, les trois représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour la promotion de la tolérance se sont rendus en Suisse afin de se tenir informés des efforts qui sont déployés dans la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des minorités religieuses. Dans le cadre du programme de leur visite, la CFR, en collaboration avec la Maison des religions et la Commission fédérale pour les questions de migrations, s'est chargée d'organiser une séance afin d'établir un contact direct entre les représentants de l'OSCE et ceux des groupes religieux minoritaires.

7 Conseils aux particuliers

La CFR a conseillé plus d'une soixantaine de cas de conflits. Comme dans les années précédentes, les cas annoncés à la CFR en 2011 ont eu lieu dans différents domaines de vie. Les dénonciations concernant des annonces ou des propos discriminatoires dans le cadre des élections 2011 ne se situent pas au premier plan. En effet, les cas les plus courants concernaient le monde du travail. Les hommes originaires de pays musulmans, comme les Balkans ou la Turquie, ainsi que les hommes de peau foncée se sont sentis particulièrement discriminés sur le marché du travail.

Aussi bien des artisans que des diplômés se sont adressés à la CFR, ce qui montre clairement que les personnes confrontées au racisme font partie d'un large éventail socio-culturel. Les dénonciations pour refus de prestations ont été relativement fréquentes en 2011. Le problème du refus à l'accès des boîtes de nuit reste un sujet toujours d'actualité. En comparaison avec les années précédentes, il est important de mentionner qu'en 2011, une part considérable des dénonciations se sont faites à l'encontre de jugements de tribunaux jugés discriminatoires. Ces dénonciations ne concernent pas seulement la norme pénale sur la discrimination raciale, mais aussi beaucoup d'arrêts de droit privé. La CFR pourra peut-être saisir l'occasion pour entrer en discussion avec les autorités judiciaires sur les mesures de sensibilisation.

7.1 Réseau de centres de consultation pour les victimes de racisme

Le réseau de centres de consultations pour les victimes de racisme a été créé en 2006 grâce à un projet conjoint entre la CFR et Humanrights.ch. L'objectif est, d'une part, d'encourager la professionnalisation du conseil dans le cadre de la lutte contre le racisme et, d'autre part, de sensibiliser le public aux réalités de la discrimination raciale grâce à un monitoring annuel de cas concrets. Le réseau comprend un nombre croissant de services de consultation qui

alimentent une banque de données en y mentionnant les cas qu'ils traitent et qui entretiennent des échanges sur leur know-how. Un rapport annuel est publié sur la base de la banque de données.

Le deuxième rapport du réseau de centres de consultation pour les victimes de racisme « Incidents racistes traités lors de consultations, janvier-décembre 2010 » a été publié en juin 2011. Il indique que les cas de racisme traités dans le cadre de ces consultations concernaient des personnes d'origine très diverse, des Suisses aussi bien que des migrants. Les cas de racisme anti-Noirs et antimusulmans sont en augmentation par rapport à l'année précédente. Les auteurs de discrimination se trouvaient souvent en position socio-économique dominante et en abusaient directement ou indirectement vis-à-vis des victimes, des hommes en majorité. Les victimes ont été particulièrement exposées à des actes racistes dans l'espace public, au travail ou en contact avec la police. Le racisme s'est manifesté le plus souvent sous forme de déclarations verbales dénigrantes, blessantes ou injurieuses. On estime par ailleurs que les incidents racistes qui restent cachés sont bien plus nombreux que ceux qui sont connus.

Afin d'améliorer le travail fait par les centres de consultation, le réseau a mis en route un travail d'analyse fondé sur leur expérience afin de définir des standards de qualité qui serviront de recommandations aux futurs services de consultation.

A la fin de l'année 2011, le réseau de centres de consultation comptait onze organisations.

Rapport 2010 sur les incidents racistes traités dans le cadre de consultations :

<http://www.ekr.admin.ch/dokumentation/00139/index.html?lang=fr>

Points forts 2012

Publications

- ▶ TANGRAM no. 29 sur le thème de la discrimination raciale dans le monde du travail
- ▶ TANGRAM no. 30 sur le thème des Yéniches, Sintis et Roms
- ▶ Publication de l'étude sur une possible discrimination des étrangers hautement qualifiés sur le marché du travail suisse (réalisée grâce à une *joint venture* entre la CFR et l'Institut de sociologie de l'Université de Bâle)
- ▶ Publication du «Rapport du réseau de consultation pour les victimes de racisme» pour l'année 2011

Communication et site internet

- ▶ Mise en ligne et exploitation active d'un site internet indépendant sur le «Manifeste de la Suisse diverse» [sous réserve d'approbation de la commission]
- ▶ Publication des jugements de 2010 et 2011 dans le recueil des jugements relatifs à l'art. 261^{bis} du code pénal suisse. Publication des décisions des Tribunaux internationaux relatives aux cas de racisme
- ▶ Agenda politique
- ▶ Conception et mise en place d'une nouvelle stratégie de communication

Sensibilisation

- ▶ Intensification des contacts avec les politiciens et les représentants de l'administration fédérale
- ▶ Rencontre annuelle avec les représentants cantonaux et les délégués à l'intégration communaux et cantonaux
- ▶ Soutien aux représentants cantonaux et aux délégués à l'intégration communaux et cantonaux dans l'application des mesures cantonales dans le cadre de la protection contre la discrimination
- ▶ Ancrage du projet «Manifeste de la Suisse diverse» dans différentes régions suisses [sous réserve d'approbation de la commission]
- ▶ Participation à différentes manifestations organisées dans les villes à l'occasion du 21 mars 2011, Journée internationale contre le racisme
- ▶ Recommandations sur la discrimination envers les Yéniches et les gens du voyage, en collaboration avec la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS)
- ▶ Recommandations relatives à l'amélioration des conditions de scolarisation des enfants des gens du voyage

Activités nationales et internationales

- ▶ Participation de la CFR à la procédure de rapport de la Suisse dans le cadre du CERD (Comité pour l'élimination de la discrimination raciale)
- ▶ Rencontre annuelle avec les ONG à propos du rapport de la Suisse dans le cadre du CERD
- ▶ Participation de la CFR à la procédure de rapport de la Suisse dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU) de l'ONU